

Atelier transition alimentaire
Collectif pour un projet agricole à Technolac
30 septembre 2023

Alexandre Maillet – spécialiste des stratégies alimentaires et agricoles – membre du collectif

Travaille avec les collectivités sur les questions d'autonomie alimentaire en France et en Europe. Chaque territoire est différent mais les thématiques sont souvent les mêmes. On arrive souvent très tard après les constructions de zones d'activités et industrielles, souvent sur des zones qui étaient historiquement des terres maraîchères. Les élus aujourd'hui se demandent comment mettre des légumes dans les assiettes alors que l'agriculture de leur territoire est dédiée notamment au vin et à la viande.

Quand on prend des cartes d'époque on se rend compte que le mitage urbain est très important aujourd'hui à Chambéry. Aujourd'hui les dernières fermes subissent l'urbanisation et sont obligées de s'adapter. Il y'a un travail d'auto-défense intellectuelle à faire sur les arguments qui peuvent être apportés face à ce projet. Il y'a 20 ans, quand le projet a été décidé, on n'était pas encore entré dans les conséquences du changement climatique.

Que représentent 20 hectares ?

On pense souvent que 20 ha c'est ridicule mais ce n'est pas anodin. > Sur un hectare, globalement on peut installer un maraîcher> Sur 20 ha tiennent toute la population du bassin chambérien à 1 m de distance (200 000 personnes).> On peut nourrir entre 50 et 100 personnes sur 20 hectares en fonction de la consommation de viande. > 20 ha c'était la taille d'une ferme moyenne il y'a 20 ans. Quand on regarde le dernier recensement agricole de 2020, les fermes ont plus que doublé, 50 ha en moyenne. Les propriétaires de foncier agricole se sont concentrés.

Ces 20 ha en sursis sont situés sur des alluvions donc sont très fertiles. Aujourd'hui sur ces terres est cultivé du maïs, qui est une des plantes les plus exigeantes, sans irrigation, ce qui prouve la richesse et la proximité de la nappe phréatique. « *J'aimerais bien avoir des terres ici* » (un agriculteur à Saint-Jean-le-Chevelu).

« L'agriculture pour qu'elle soit durable, il faut qu'il y'ait diversification, une multitude de cultures et de l'élevage, si vous ne faites que de la culture, vous épuisez les sols si vous ne ramenez pas d'amendements. Il faudrait donc un bovin par hectare cultivé, pour éviter d'importer des engrais organiques. En installant un paysan boulanger sur 5 ha par exemple, il ne pourra pas fonctionner pendant 10 ans, il faut des rotations de culture et des amendements. C'est ce qu'il se passe dans notre région, la monoculture du maïs a entraîné la multiplication d'adventices comme le sorgho d'Alep qui résistent de plus en plus aux traitements. On peut imaginer que sur 20 ha on ait un paysan boulanger, un maraîcher, un éleveur de poules et les faire tourner sur les parcelles pour que le système soit durable » (un participant).

Thierry Bonnamour, porte-parole de la Confédération paysanne en Savoie : « 2005, c'est l'année où la chambre d'agriculture a déménagé à Saint-Baldoph. Le site de la chambre fait environ 2 ha. Les chambres d'agriculture Savoie-Haute-Savoie ont fusionné en 2013. Ils ont donc cherché à vendre le site d'Annecy puis celui de Saint-Baldoph, sans succès. De fait, la chambre d'agriculture a artificialisé deux hectares et a cherché à le revendre. En termes de réflexion sur la gestion des espaces agricoles, la chambre d'agriculture a aussi de la marge. La zone de parking est bien plus grand que la zone de bureaux ».

Participant originaire de Haute-Savoie : les associations comme Terre de Liens, Les amis de la terre se posaient la question de l'autonomie alimentaire d'Annecy, qui est de moins de 20 %. Cela marque les esprits. La communauté de commune a l'oreille attentive à cela et on a discuté de l'augmentation nécessaire pour augmenter de quelques pourcents l'autonomie : il faudrait 2 ha par commune à libérer, ce qui ne paraît pas démentiel ! Ce constat se confronte à l'étude du dernier PLU > il était décidé que 250 ha seraient conservés et non artificialisés. Mais 150 ha ont été grignotés finalement ! Pourtant les élus sont sensibles et il y'a des candidats à l'installation, donc cela est faisable.

Alexandre Maillet : depuis de nombreuses années, la production agricole a été déconnectée de la consommation. Et c'est en cela que les observatoires citoyens en ligne comme Parcel et Crater sont très importants car ils permettent de faire atterrir certains élus : à Chambéry, des élus sont persuadés que nous sommes à 10 % d'autonomie alimentaire alors que nous ne sommes qu'à 2 %. En réalité si les grandes villes de France veulent arriver à 10 % le travail va être énorme. Aujourd'hui les circuits courts ne représentent que 4 à 7 % de la distribution alimentaire en France. Cela peut être un déclic pour certaines collectivités. <https://crater.resiliencealimentaire.org/>
<https://parcel-app.org/>

Le travail du collectif aujourd'hui ramène une dynamique autour de cette question là en allant chercher des données publiques, en allant chercher des bouts de logiciel pour aller interroger les élus sur des éléments assez flagrants.

Participante : l'activité agricole est une activité économique et aujourd'hui, on veut remplacer une activité économique par une autre. Cela interroge si on regarde cet angle là. Deux outils de protection du foncier agricole existent : la zone agricole protégée (ZAP) et le PAEL. Cette protection du foncier garantit que l'activité restera agricole. Cela est possible si les élus le souhaitent.

Questions des participants :

Quel est le statut des terres actuelles ? Réponse de Thierry Bonnamour : 8 % des terres appartiennent à une entité juridique, CGLE. Les agriculteurs ont déjà reçu des indemnités d'éviction – rachat de l'ordre de 10€ du m². Certaines indemnités sont versées aux filières agricoles. A vérifier si déjà versées ou si elles le seront lorsqu'il n'y aura effectivement plus de cultures. La manière dont la chambre d'agriculture défend l'agriculture c'est de négocier sur le tarif de rachat des terres, pas sur le maintien de l'agriculture sur ces terres et de s'opposer aux projets. La chambre d'agriculture, dirigée par la FDSEA, a besoin de soutiens politiques, elle n'ennuie donc pas trop les élus du territoire. Les adhérents FDSEA ne se mobilisent jamais pour protéger du foncier.

Ex salariée de la chambre d'agriculture : La chambre d'agriculture peut donner un avis négatif, mais cela est rare et surtout cela n'a aucune valeur. Participant : le seul niveau d'interdiction qui permet d'interdire d'aménager autre chose que ce qui est prévu, c'est le SCOT au niveau inter-communal. Si on arrive à faire pression auprès des élus pour qu'ils mettent cela dans le SCOT, après cela ne bouge pas. Le SCOT a exigé 120 000 personnes supplémentaires d'ici 3/4 ans.

<http://www.metropole-savoie.com/metropole-savoie-elabore-et-met-en-oeuvre-le-schema-de-coherence-territoriale-scot/approbation-du-scot-le-8-fevrier-2020/> Le SCOT est un choix politique ; le choix est politique de dire on souhaite attirer des habitants supplémentaires.

Alexandre Maillet : Sur les PAT (Projet Alimentaire de Territoire) : il n'y a pas d'outil juridique pour relier la stratégie alimentaire et agricole d'un territoire à des outils comme les SCOT, qui permettrait de trouver une réelle « cohérence territoriale ». Il y'a des propositions y compris citoyennes qui sont en train d'être travaillées dans certains endroits

en France. Cela permet de prendre les élus au mot : vous avez une stratégie alimentaire, on sait qu'on est dépendant des territoires voisins et on va le relier avec les documents existants comme les SCOT. Ce sont des expérimentations actuellement. Aujourd'hui on se sent dans une sécurité alimentaire totale parce qu'on dépend d'une logistique qui permet d'aller loin et vite mais les éléments qu'on a vécu récemment (Covid, Ukraine...) montrent qu'on n'est pas loin de la rupture. On parle de résilience alimentaire d'un territoire, un terme qui va être dévoyé dans les années à venir parce que d'une part il n'est pas relié à des outils juridiques et que sur un plan logistique on continue à être dans ces schémas de « on continue comme avant, la nourriture viendra bien de quelque part ». Il y'a donc quelque chose à jouer.

Participante :

PAPAG : permettrait de cadrer des projets ?

<https://outil2amenagement.cerema.fr/le-perimetre-d-attente-de-projet-d-amenagement-r343.html>

Participant : est-ce possible de donner une valeur juridique aux terres comme on peut en trouver sur les produits alimentaires ?

Alexandre Maillet : une terre agricole peut être protégée en la déclarant Zone Agricole Protégée ; les Suisses dans les années 1970 se sont dotés d'une loi à partir de la valeur agronomique des sols et ont décidé les terres sur lesquelles il était possible de construire ou pas afin de pouvoir assurer la résilience alimentaire de la Suisse le cas échéant. Sur l'étalement urbain, voir la différence entre la Suisse et la France et l'enjeu de l'autonomie alimentaire travaillé depuis des années en Suisse.

Le contre-projet doit être travaillé également sur les transports publics. Les bus ne roulent pas sur des voies en site propre, ce qui n'incite pas à prendre les transports en commun. Aujourd'hui, les voitures passent par Le Tremblay pour éviter les bouchons du bas et passent même par la Cérat. Tout est saturé.

Vigilance : sur quels terrains faire passer ces transports en commun (bus ou tram évoqué) ?

Quel est l'objectif du contre-projet si le projet actuel est de créer 300 emplois ? Il faudrait que le maire précise ce qu'il souhaite et même qu'il propose lui-même ce contre-projet ?